Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa

**N° 14734*03**

***Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale***

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| | | |

## 1. Intitulé du projet

Autorisation d'exploitation minière (AEX) - crique Amadis 5

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom : Prénom :

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale : CHAMBOR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. OSTORERO Nicolas

RCS / SIRET : 838 049 344 00016 Forme juridique : SARL

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| 10) | Canalisation et régularisation des cours d'eau. |
| 47b) | Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Exploitation d'un gisement aurifère alluvionnaire.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

**4.2 Objectifs du projet**

AEX : Exploitation en vue de l'extraction d'or libre en rapport avec un gisement aurifère alluvionnaire d'une surface de 6 ha.

**4.3 Décrivez sommairement le projet**

**4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux d'exploitation consisteront en l'aménagement de la zone d'exploitation. Cela induira un déboisement de la zone d'activité, le creusement de canaux de dérivation, l'aménagement d'une chaîne de bassins de décantation et l'ouverture de chantiers d'exploitation.
La crique principale fera l'objet d'une dérivation. Le canal principal aura une longueur segmentée en deux tronçon de respectivement 400 et 550 m. L'emprise du déboisement total correspondante au sol sera de 10 m de large. La surface de déboisement des canaux sera d'environ 0,95 ha.
La société SMSE SARL actuellement en activité dans l'AEX n°19/2019 mettra sa base vie à disposition.
Au total, il est prévu un déboisement global de 8 ha.
Les engins lourds seront acheminés sur place par voie terrestre à partir de l'AEX n°19/2019. La société SMSE SARL titulaire de ce titre minier a ouvert une piste minière à partir de la Route de Bon Espoir et sur toute la longueur de son permis. Cette voie de pénétration existante sera utilisé sur une distance d'environ 8,5 km.

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le développement du projet se fera en deux phases de travaux qui englobera 16 chantiers d'exploitation et quatre bassins de décantation.
Le procédé utilisé fera intervenir des pelles excavatrices montées sur chenilles, un bulldozer, un système de récupération gravimétrique couplé à une grille de calibrage et une motopompe.
L'équipe de travail sera composée d'environ 15 personnes.

Les travaux seront menés en alternant phase d'exploitation, phase de réhabilitation et phase de revégétalisation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :
L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Les limites de l'AEX correspond à un rectangle de 1500x500 m. | 0,75 km² |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Crique Amadis 5
Commune de St Laurent du Maroni

**Coordonnées géographiques[1]** **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

**Pour *les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :***

Les coordonnées géographiques du projet figurent en annexe n°3 (cf. carte de localisation).

Point de départ : **Long.** ° ' " **Lat.** ° ' "

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Commune de St Laurent du Maroni

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/ ).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☒ | ☐ | Commune de St Laurent du Maroni |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☒ | ☐ | PPRI, Plan de Prévention des RIsques Inondation de la commune de Saint Laurent du Maroni. Prescrit |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>*Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | Deux prélèvements d'eau d'environ 4000 m3 seront pratiqués dans le lit mineur de la crique, au niveau des deux points de démarrage des travaux pour constituer un stock permettant d'engager et de poursuivre les travaux en circuit fermé pendant les deux phases de développement du projet. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☒ | ☐ | Le projet aura une incidence sur les masses d'eau souterraines en rapport avec la couche de gravier composant le sous-sol du flat de la crique impacté par le projet.<br>La surface en rapport avec les modifications prévisibles sera d'environ 6 ha.<br>La réhabilitation de la zone exploitée par comblement des canaux de dérivation et des bassins en respectant la stratification originale du sous-sol réduira les incidences en rapport avec les modifications occasionnées. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☒ | ☐ | L'impact du projet sur le milieu terrestre sera en rapport avec la surface déboisée (8 ha). L'impact du projet sur le milieu aquatique sera en rapport avec les canaux de dérivation qui seront creusés sur un linéaire total de 950 m segmenté en deux tronçons d'une longueur de 400 m en amont et 550 m en aval.<br>Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique. En effet, les deux phases d'exploitation laisseront au coeur de l'AEX un espace boisé de 700 m de long. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☒ | ☐ | Le projet engendrera la consommation d'espace forestier sur la base de 8 ha. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | La commune de Saint Laurent du Maroni n'a pas de PPRT. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☒ | Le PPRI de la commune de Saint Laurent du Maroni ne concerne que la zone littorale de la ville de Saint Laurent du Maroni. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | Les déplacements seront du fait des engins qui opéreront dans la zone de travaux en rapport avec le chantier d'exploitation et ses abords, avec également les travaux de réhabilitation rattachés au comblement des bassins de décantation et au nivellement du terrain des zones exploitées. Les besoins logistiques et en carburant nécessiteront un ravitaillement quotidien par voie terrestre (tracteur). |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et la motopompe.<br>Le quad et le tracteur seront également générateur de bruit. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Les engins en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action.<br>Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☒ | ☐ | Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...).<br>L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☒ | Les effluents seront en rapport avec les boues générées par le traitement du minerai. A aucun moment, dans le process, les boues seront en contact avec le milieu environnent. Elles seront déversées dans des bassins de décantation et contenues sans débordement. Les eaux superficielles du process seront réutilisées en circuit fermé pour poursuivre les activités de lavage/débourbage. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☒ | ☐ | Le projet générera la production de DIB (Déchets Industrielles Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres... |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | ☐ | ☒ | |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

L'ensemble des projets miniers suivants correspond à des titres miniers en cours de validité qui se situent dans le sous bassin versant de la crique Amadis :
- AEX N°18/2016
- AEX n°04/2019
- AEX n°10/2019
- AEX n°19/2019
- AEX n°07/2020

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La zone d'exploitation se trouvera exclusivement en zone 3 du SDOM, dans un espace où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées. La zone d'étude a donc fait l'objet de travaux de prospection mécanisés et d'une étude environnementale en rapport avec la réalisation d'une notice d'impact.
L'acheminement des engins sur le site engendrera deux points de franchissement de biefs qui sont aménagés par des ponts. Cependant, le plan de pénétration fera l'objet d'une déclaration et d'une autorisation de la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6.
Au titre de mesure de réduction de l'impact, la société s'engagera à revégétaliser 100 % de la surface impactée par le projet.
Les travaux d'exploitation feront l'objet d'un suivi technique par un bureau d'étude qui contrôlera le développement du projet.
Les travaux seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionnée par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées. Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le régalage des surfaces et la revégétalisation seront fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
Les déchets de type DIB et DIS seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone d'activité se situe exclusivement en zone 3 du SDOM, dans le cadre de l'élaboration de ce projet une notice d'impact sera présentée. La zone d'exploitation a été définie sur la base de travaux d'étude qui ont permis de définir précisément le tracé naturel de la crique, les limites physiques du lit majeur et celles du gisement. Seules, deux zones distinctes feront l'objet de travaux d'exploitation, entre lesquelles un espace forestier de 700 m sera préservé en l'état, limitant ainsi au maximum, dans l'espace, les incidences du projet sur le milieu. 100 % de la surface impactée sera revégétalisée. Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparait que notre projet minier ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8. Annexes

**8.1 Annexes obligatoires**

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| **2** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| **3** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| **4** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| **5** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☒ |
| **6** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe n°1 : Document CERFA n°14734 - Annexe 1 - non publiée. |
| Annexe n°2 : Plan de situation du titre minier sollicité à l'échelle 1/500.000ème. |
| Annexe n°3 : Plan de localisation du titre minier sollicité à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées géographiques en UTM 22N système géodésique RGFG95 (4.6. Localisation du projet). |
| Annexe n°3 : Photographies satellites de la zone concernée. |
| Annexe n°4 : Plan de situation : contexte environnemental à l'échelle 1/100.000ème. |
| Annexe n°5 : Plan de situation par rapport au SDOM GUYANE (échelle 1/100.000ème). |
| Annexe n°6 : Plan de pénétration à l'échelle 1/320.000ème. |
| Annexe n°7 : Plan schématique de phasage de gestion de l'eau et des travaux. |
| Annexe n°8 : Shape de la couche AEX - non publiée. |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Matoury le, 16/12/2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

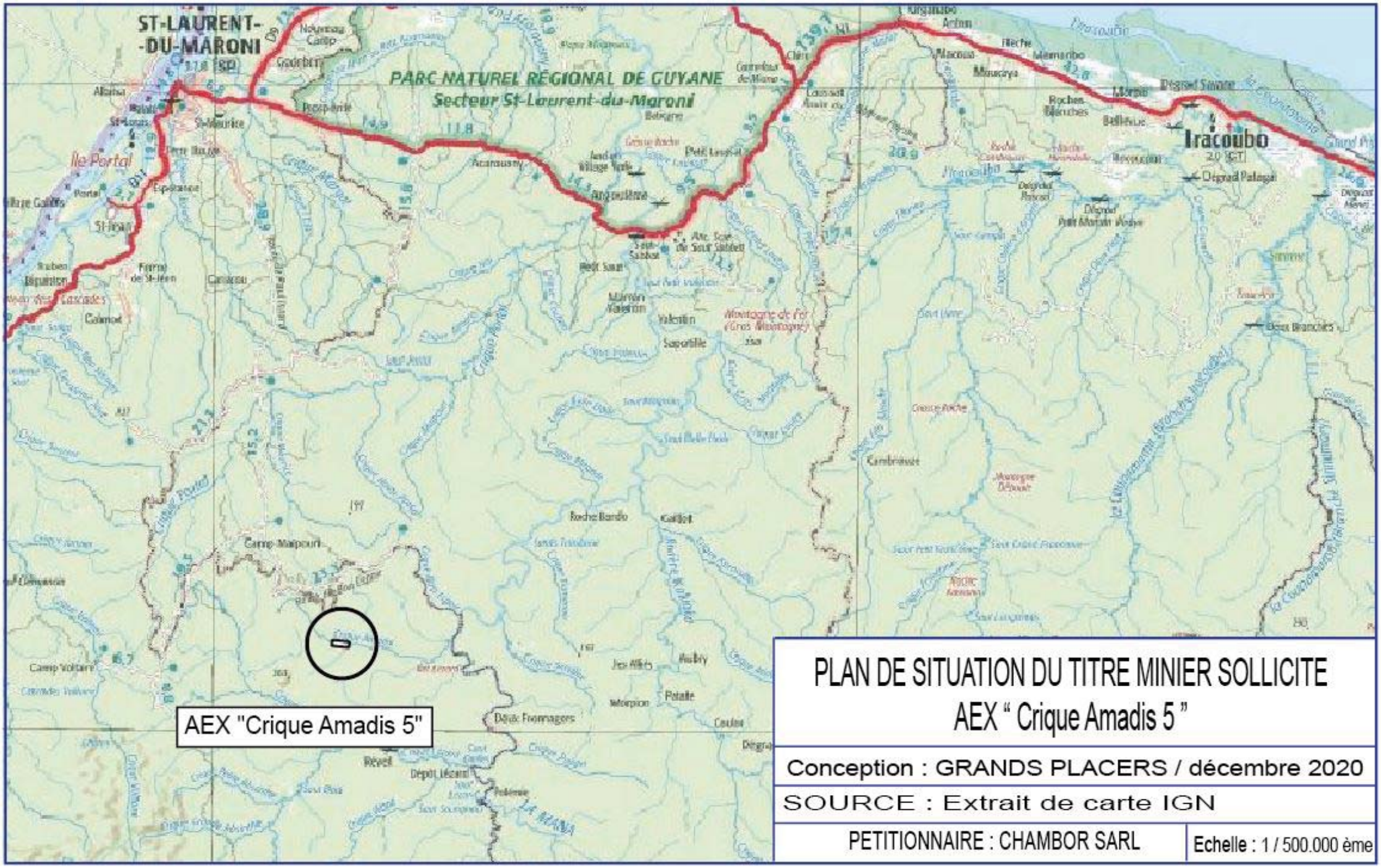


# PLAN DE SITUATION DU TITRE MINIER SOLLICITE
## AEX " Crique Amadis 5 "

Conception : GRANDS PLACERS / décembre 2020

SOURCE : Extrait de carte IGN

PETITIONNAIRE : CHAMBOR SARL

Echelle : 1 / 500.000 ème

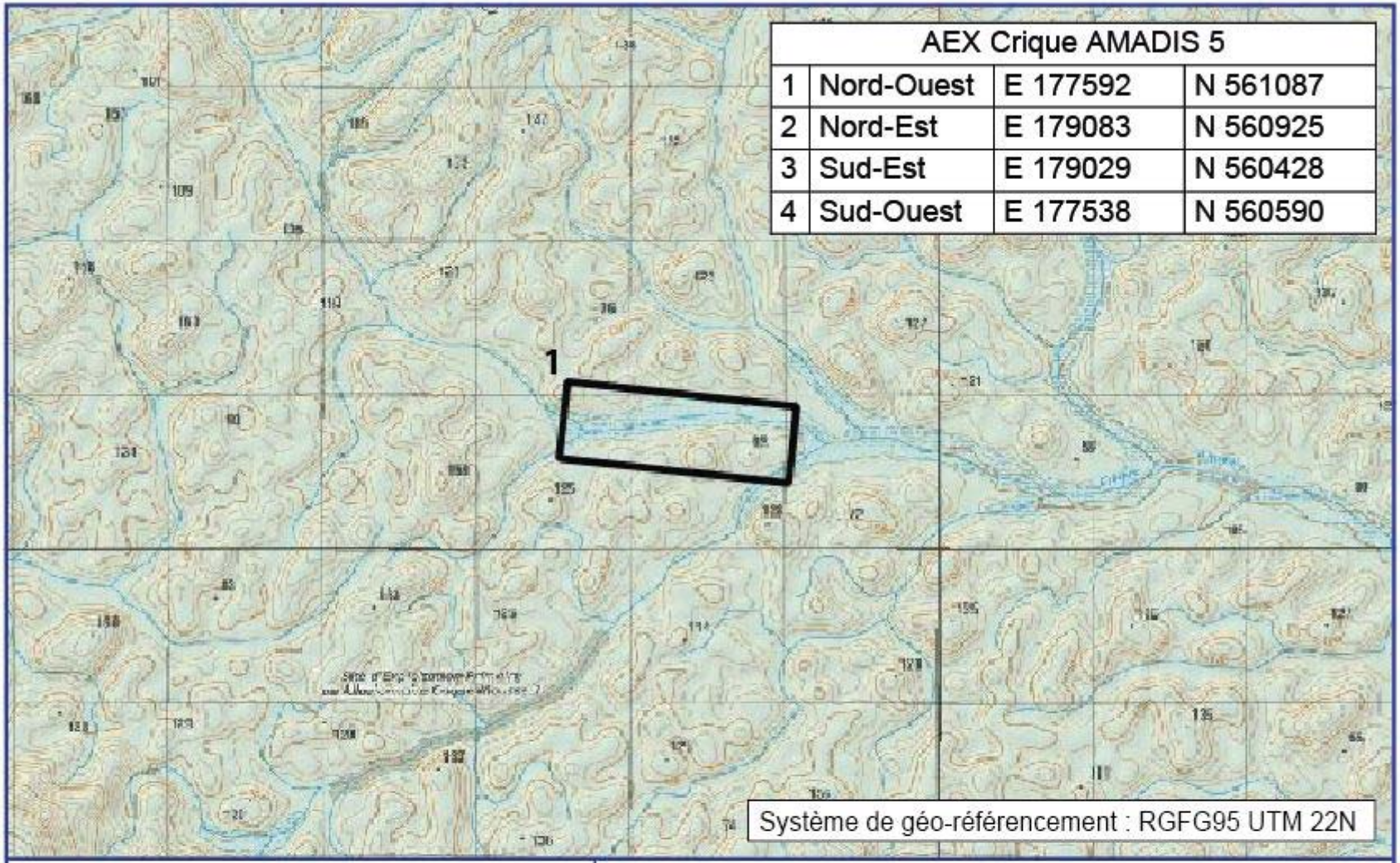


Limite du titre minier sollicité

# PLAN DE LOCALISATION DU TITRE MINIER SOLLICITE

## AEX " Crique Amadis 5 "

Conception : GRANDS PLACERS / décembre 2020

SOURCE : Extrait de carte IGN

PETITIONNAIRE : CHAMBOR SARL

Echelle : 1 / 50 000 ème

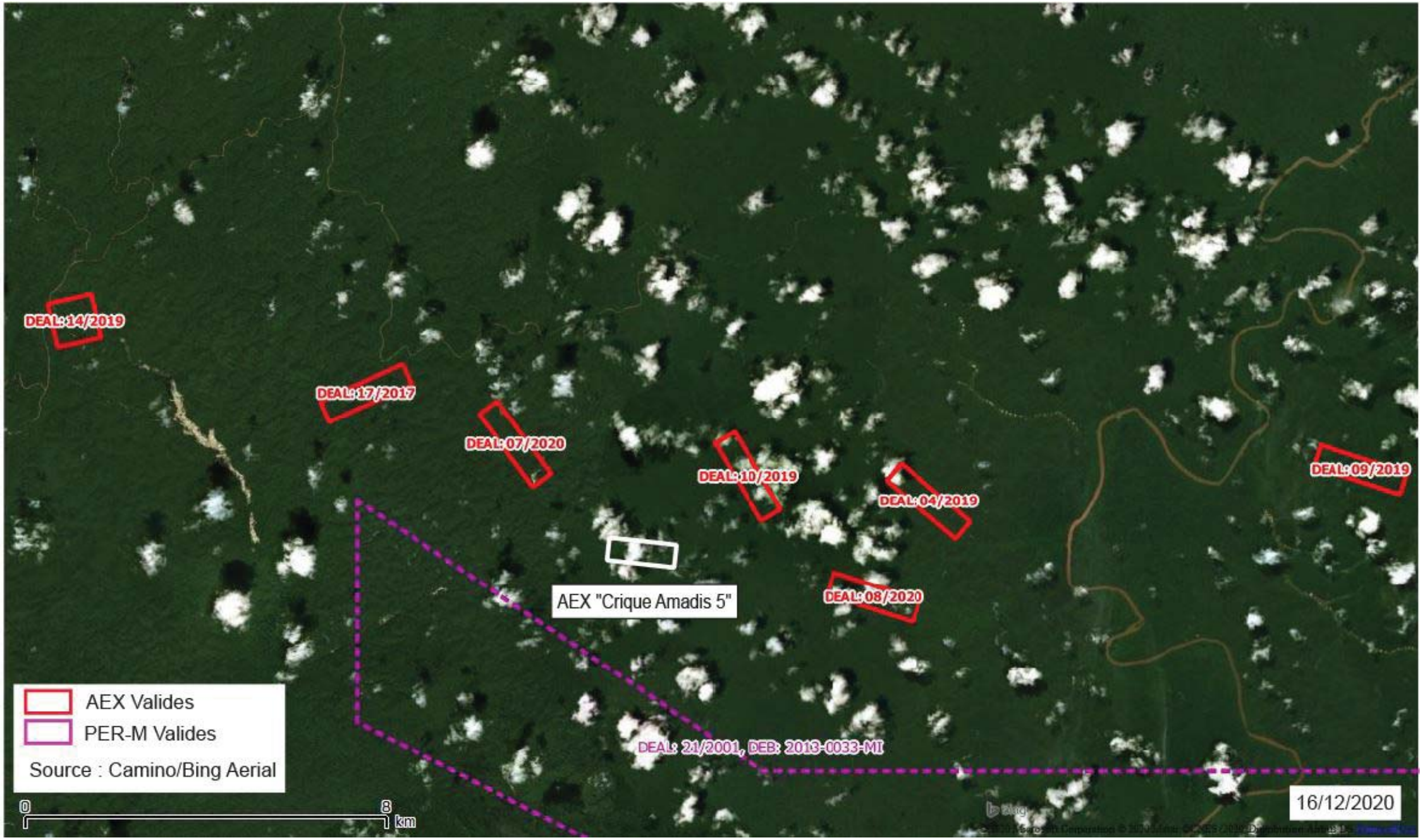
DEAL: 14/2019
DEAL: 17/2017
DEAL: 07/2020
DEAL: 10/2019
DEAL: 04/2019
DEAL: 09/2019
AEX "Crique Amadis 5"
DEAL: 08/2020
DEAL: 21/2001, DEB: 2013-0033-MI
AEX Valides
PER-M Valides
Source : Camino/Bing Aerial
0
8
km
16/12/2020

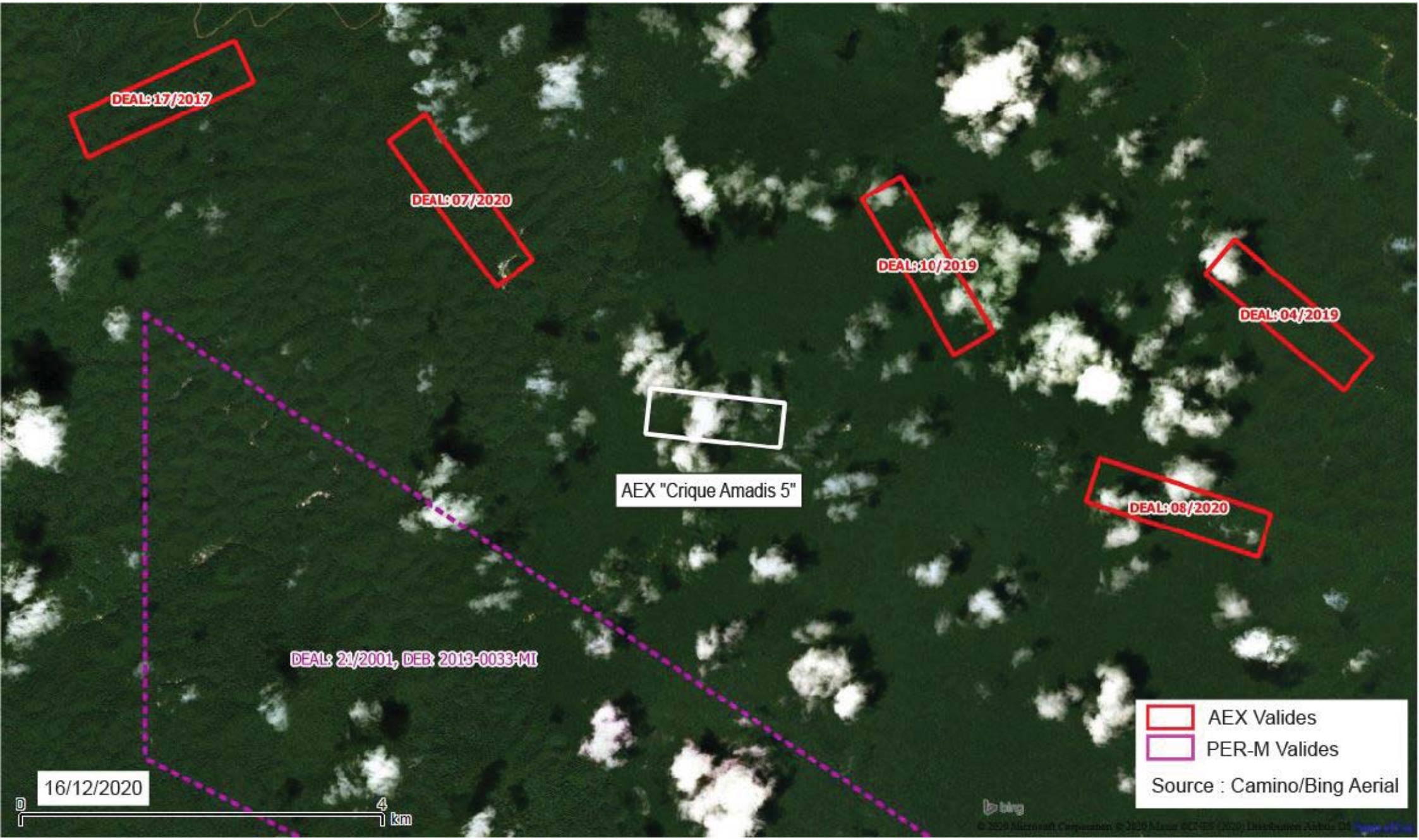
DEAL: 17/2017
DEAL: 07/2020
DEAL: 10/2019
DEAL: 04/2019
AEX "Crique Amadis 5"
DEAL: 08/2020
DEAL: 2/2001, DEB: 2013-0033-MI
AEX Valides
PER-M Valides
Source : Camino/Bing Aerial
16/12/2020
0
4
km

AEX "Crique Amadis 5"

Domaine forestier permanent (DFP)

Séries d'intérêts (I.E. et P.P.G.M.)

# CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU TITRE MINIER SOLLICITE PAR RAPPORT AUX ZONES NATURELLES

| | |
|---|---|
| Conception : GRANDS PLACERS / décembre 2020 | Echelle : 1 / 200.000 ème |
| SOURCE : IGN | PETITIONNAIRE : CHAMBOR SARL |

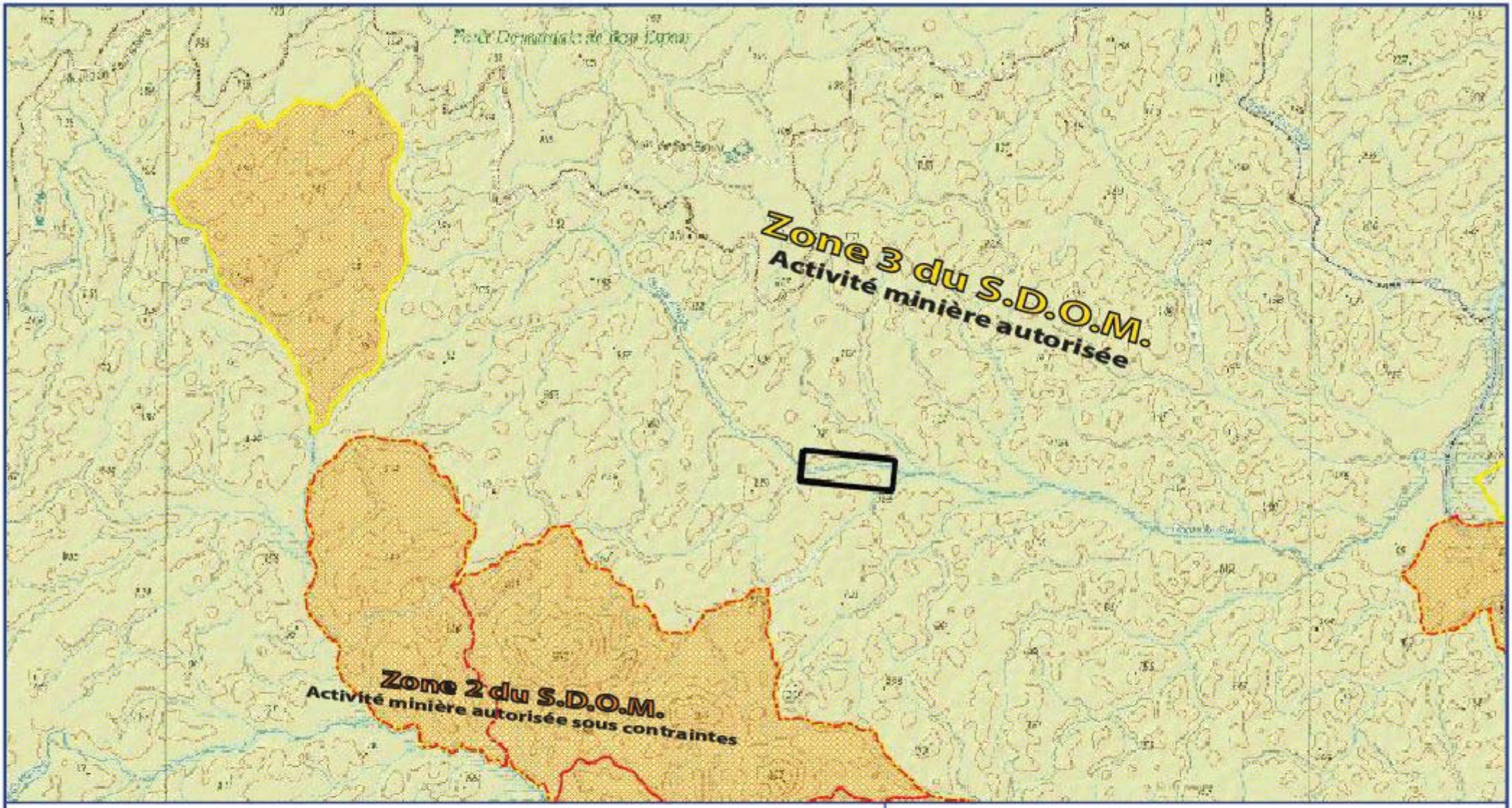


AEX "Crique Amadis 5"

Limite de la Zone 2 du SDOM : Activité minière autorisée sous contraintes
Séries d'Intérêts Ecologiques (IE) et de Protection Physique Générale des Milieux (PPGM)

Limite de la Zone 3 du SDOM : Activité minière autorisée

# CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU TITRE MINIER SOLLICITE PAR RAPPORT AU ZONAGE DU SDOM GUYANE
## AEX "Crique Amadis 5"

| | |
|---|---|
| Conception : GRANDS PLACERS / décembre 2020 | Echelle : 1 / 100.000 ème |
| SOURCE : IGN | PETITIONNAIRE : CHAMBOR SARL |

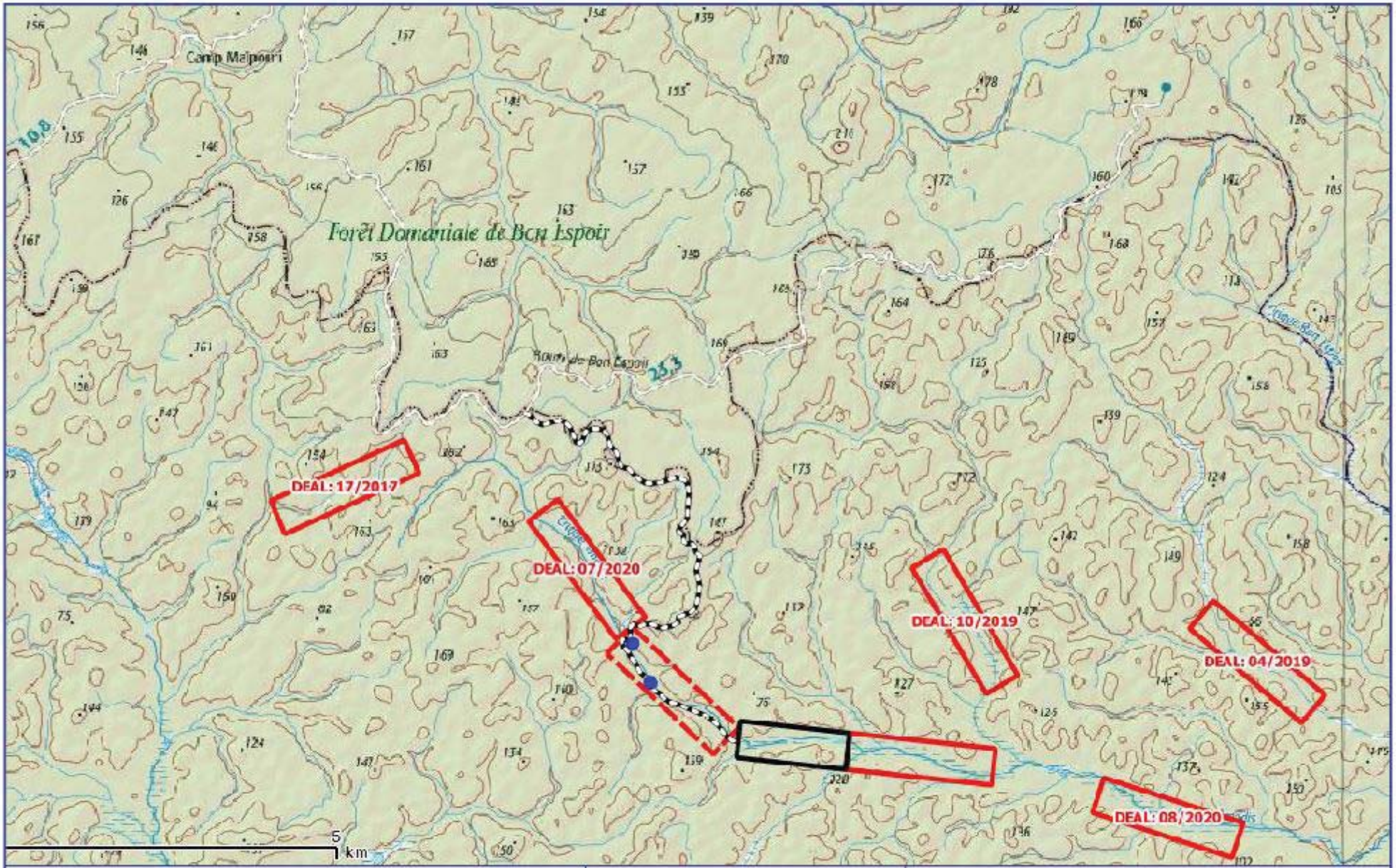


Utilisation d'une piste minière en ralation avec l'AEX n°19/2019

Points de franchissement de biefs (2)

Echelle : 1/70.000ème

SOURCE : BD Carthage.
Extrait de la carte touristique IGN

Conception : GRANDS PLACERS / décembre 2020

# PLAN DE PENETRATION AEX Crique Amadis 5

PETITIONNAIRE : CHAMBOR SARL

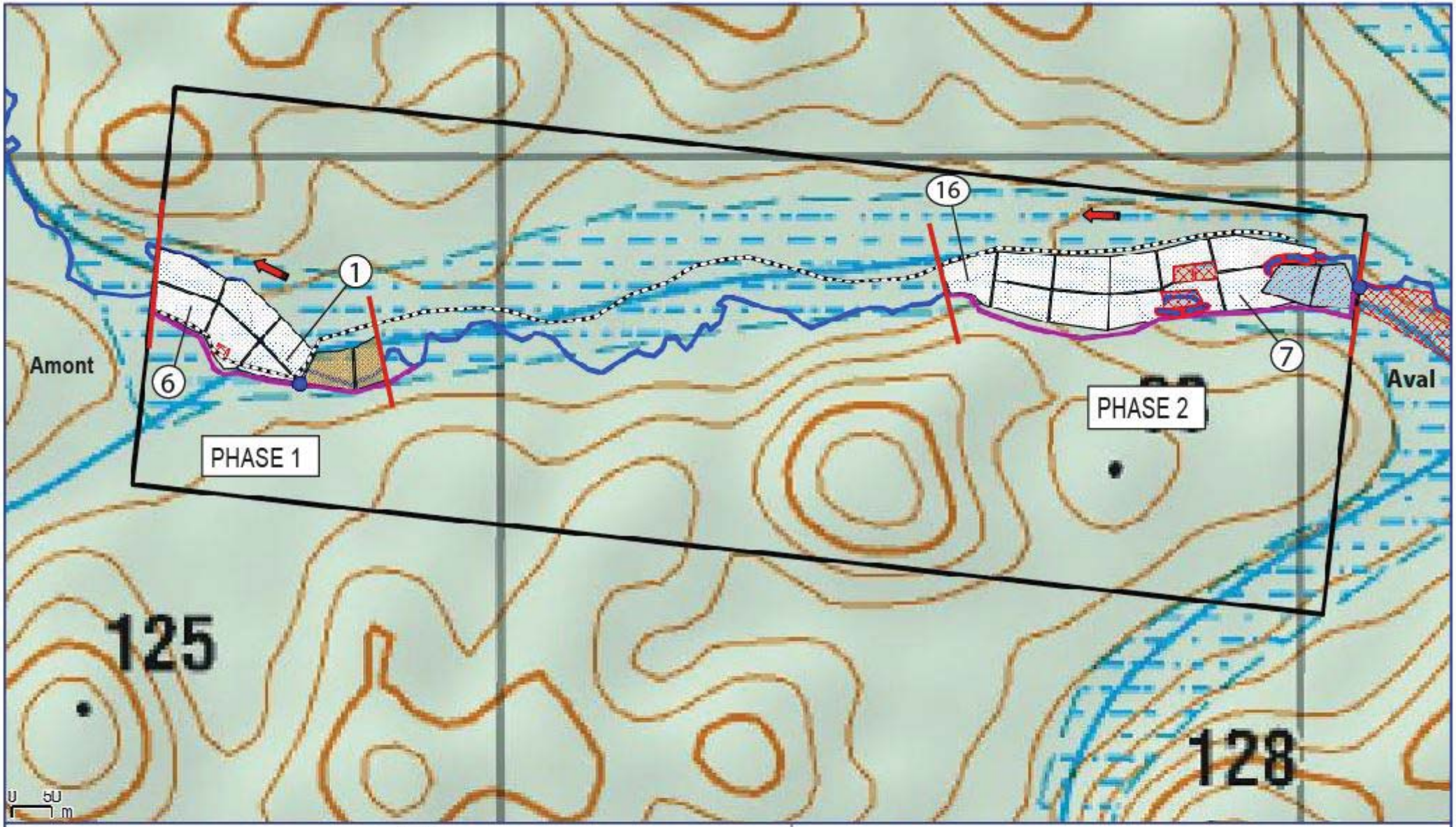


Limite du titre minier sollicité

Chantiers programmés

Canaux de dérivation

Points de rélèvements d'eau (2)

Sens de progression des chantiers et de la remise en état

Bassins creusés à sec

Bassins de décantation aménagés

Orpaillage illégal

Canaux orpaillage illégal

# PLAN SCHEMATIQUE DE PHASAGE DE GESTION DE L'EAU ET DES TRAVAUX
## Programmation séquentielle coordonnée des travaux d'extraction

| Conception : GRANDS PLACERS / décembre 2020 | Echelle : 1 / 6.000 ème |
|---|---|

SOURCE : Extrait de la carte IGN

PETITIONNAIRE : CHAMBOR SARL